

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 6 novembre 2009

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ELECTRIFICATION 2009 OPÉRATIONS "AU COUP PAR COUP" - 4ÈME LISTE (C221 - CHAPITRE 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2008-5-6-7 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 - Equipements Ruraux (C02),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2009 - Opérations "au coup par coup" (4^{ème} liste), les subventions suivantes :

- 517 € à l'EARL du LIESBACH de FOLGENSBOURG,
- 1 784 € à l'EARL THUET de BLODELSHEIM.

Ces subventions seront prélevées sur le Chapitre 204 – Nature 2042 – Fonction 74.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions